

Synergie

Elevage 86

Numéro 14
Septembre 2009

Bulletin d'information des éleveurs de la Vienne



EDITO

Dans le contexte actuel difficile pour l'agriculture et en particulier pour les éleveurs, il est primordial que nos structures d'élevage travaillent en SYNERGIE, au niveau départemental mais aussi au niveau régional.

Depuis 2 ans, la Fédération Régionale des Bovins Croissance a travaillé sur plusieurs thématiques dont :

la formation commune des salariés travaillant dans les 4 départements du Poitou-Charentes pour Bovins Croissance l'analyse des besoins des éleveurs et la capacité ou l'adaptation de notre métier de contrôleur à y répondre le partage des compétences techniques et/ou administratives dans le cadre de l'évolution des politiques publiques et de l'importance croissante de l'échelon régional.

L'élevage est essentiel pour l'économie de notre région et le maintenir est notre objectif.

Sachons travailler ensemble pour conforter l'élevage et satisfaire les hommes qui en vivent.

Pascal Matres
Président de Bovins Ovins Croissance

Agir ensemble et le dire

Du nouveau dans la réglementation ovine et caprine

Notification des mouvements

Les éleveurs ovins et caprins doivent désormais notifier les mouvements (achats et ventes) des animaux par lot, dans les 7 jours.

Le système de traçabilité par lot des petits ruminants se met en place avec la constitution d'une base de données nationale contenant l'ensemble des mouvements par lot des ovins et des caprins.

Le document de circulation reste inchangé. Ce sont les informations de ce document qui sont à notifier **dans les 7 jours**.

L'éleveur dispose de plusieurs moyens pour déclarer les entrées ou les sorties des ovins et caprins de son élevage.

- **Utiliser le portail** mis à disposition par l'EdEi (www.synel86.com). La démarche est simple, vous allez sur le site, vous vous abonnez, vous recevez les jours suivants un mot de passe, vous allez sur l'onglet ovins caprins et vous notifiez vos mouvements.

Ou

- **Envoyer à l'EdEi** (BP 50017 - 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR) **une copie du document de circulation** (garder toujours un exemplaire chez vous pour votre registre d'identification)

Ou

- **Utiliser un logiciel éleveur** qui permet de notifier par électronique à l'EdEi les mouvements

Ou

- **Déléguer** à son opérateur commercial la réalisation des notifications à la base de données nationale, appelée SIMOC : Système d'Informations des Mouvements Ovins et Caprins

Les animaux morts enlevés par les équarisseurs seront notifiés par les services de l'équarrissage.

Les **notifications** envoyées à l'EdEi par **papier**, seront facturées **2,25 € HT** par document (2 € HT la notification et 0,25 € HT le document de circulation).

Les **notifications** envoyées à l'EdEi **par voie électronique**, seront **gratuites**. Seul un abonnement **au portail Synel** sera facturé 10 €.

Identification électronique

L'identification électronique sera obligatoire en France, pour tous les ovins et caprins nés à partir du 1er juillet 2010 à l'exception des chevreaux engraisés.

Cependant, pour les éleveurs qui en font la demande, des boucles électroniques pour les agnelles de renouvellement sont disponibles. Cette mesure a pour but d'identifier un maximum de reproducteurs nés cette année avec un identifiant électronique.

Ces boucles électroniques sont proposées au même tarif que les boucles conventionnelles.

Seules les commandes en différé, concernant le second identifiant pour les agnelles de renouvellement seront prises en compte. Il suffit de mentionner sur le bon de commande ainsi que sur la liste des numéros, que vous souhaitez des boucles électroniques.

Marina SALLE
05 49 44 75 56

Bilan de santé de la PAC : Conséquences sur les systèmes bovins viande

Formation «éleveur infirmier» en élevage allaitant

Une nouvelle formation «éleveur infirmier» en élevage allaitant doit avoir lieu courant novembre 2009. Elle vise à approfondir l'observation d'un animal malade (gestes de bases et actions à mettre en place après l'examen) et raisonner l'utilisation du médicament vétérinaire.

Cette formation est animée et organisée par le GDS et l'intervenant principal lors de cette formation est un vétérinaire.

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître auprès du GDS le plus rapidement possible.

Liliane PRUNIER
05 49 44 61 91



Des simulations sont faites sur les systèmes
bovins limousins

Le «bilan de santé à mi-parcours» de la PAC conduit à de nouvelles modifications dans l'attribution des aides aux exploitations agricoles. Sa mise en œuvre essentielle aura lieu à partir de 2010. Les changements résultent à la fois de décisions communautaires et de choix nationaux qui sont maintenant connus dans leurs grandes lignes mais dont certaines modalités restent à préciser.

Quelles en sont les conséquences pour les systèmes bovins viande ?

Des aides en moins dès 2010

- Les aides couplées PAB (prime à l'abattage) et COP disparaissent.
- La PMTVA est diminuée de 50 €/prime.
- Un prélèvement d'environ 5% est effectué sur toutes les aides du premier pilier (DPU, PMTVA, Prime à la Brebis)
- La modulation augmente progressivement passant de 5% en 2008 à 7% en 2009, puis continuera d'augmenter de 1% par an pour atteindre 10% en 2012 (la franchise de modulation est maintenue sur les 5000 premiers € d'aides).

Des retours variables

Les retours vont principalement se faire par une revalorisation des DPU. Ils vont être augmentés par le retour de 87,5% de la PAB et de 44% des primes COP, en se basant sur la meilleure année 2005-2008 par exploitation. Mais ils vont aussi être alimentés par 2 nouvelles aides :

- **Une aide aux hectares d'herbe.** Le montant de référence attribuée à chaque exploitation est calculé sur la base d'un montant unitaire multiplié par une surface de référence. Le montant unitaire sera plus élevé sur les 50 premiers hectares d'herbe et pour les chargements supérieurs à 0,8 UGB/ha. La surface de référence correspond à la surface en herbe de l'année 2008. Les montants précis seront connus mi 2010.

Les montants prévisionnels sont les suivants :

	50 premiers hectares	A partir du 51 ^{ème} hectare
Chargement >0,8 UGB/ha	80 €/ha	35 €/ha
Chargement 0,5 < 0,8 UGB/ha	50 €/ha	20 €/ha

- **Une aide pour les surfaces en céréales valorisées par les élevages.** La surface de référence prise en compte correspond aux hectares de maïs déclarés par les éleveurs dans la limite de 15 ha, au cours de l'année de référence (meilleure année 2005-2008). Le montant unitaire sera d'environ 20 €/ha.

Une aide directe aux protéines végétales (pois, lupin, féverole, luzerne fourrage) va aussi être créée. Son montant dépendra des demandes exprimées.

Un retour de 23 € par PMTVA sur l'exploitation est encore en cours de discussion.

Les ICHN devraient être légèrement revalorisés.

Les conséquences sur les systèmes

Des simulations ont été effectuées sur les systèmes limousins par l'équipe bovins viande du réseau d'élevage bovins limousins.

Globalement, les systèmes naisseurs spécialisés bovins viande gardent à peu près le même niveau d'aides d'ici 2012. Les naisseurs-engraisseurs spécialisés perdent environ 3% des aides.

Pour les systèmes avec cultures, plus la part de cultures est importante, plus la perte est importante. Elle s'élève à environ 10% en naisseur, comme en naisseur-engraisseur quand les cultures couvrent environ 50% de la surface totale.

Même si les conséquences ne sont pas neutres dans ces systèmes, il faut les mettre en relief par rapport aux conséquences liées à la conjoncture. Ainsi, entre 2006 et 2008 dans le système naisseur-engraisseur avec cultures de ventes, l'évolution des produits a eu un impact sur l'EBE de +18%, et l'évolution des charges a eu un impact de -22%. L'incidence du bilan de santé sur l'EBE est lui de -8%.

L'amélioration des performances techniques des exploitations sera toujours à développer pour les systèmes bovins viande quel que soit l'impact du bilan de santé de la PAC. Des marges de manœuvre existent, que ce soit au niveau de l'amélioration des produits ou de la maîtrise des charges. Les conseillers de la Chambre d'Agriculture sont là pour vous aider.

Hugues GEAY
05 49 36 33 62

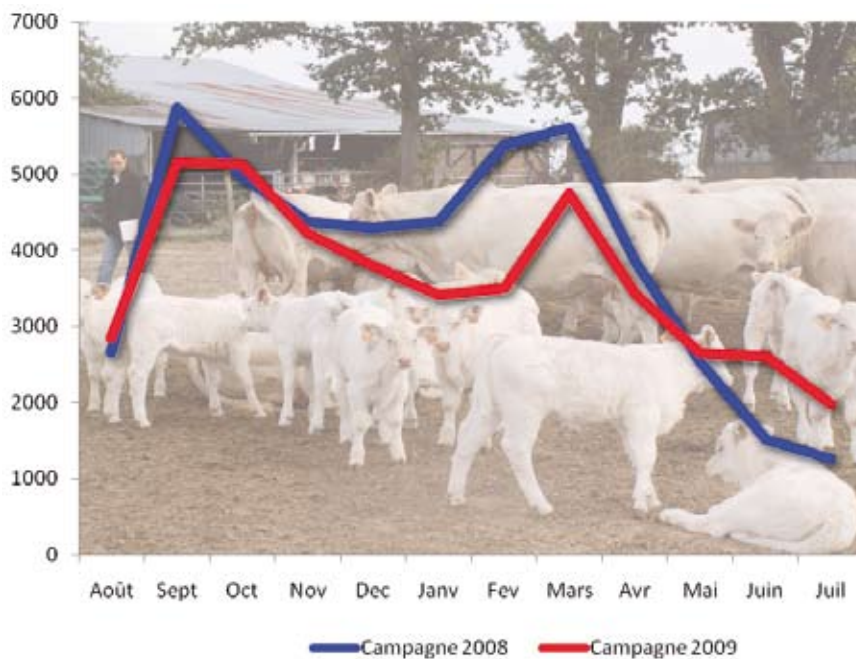
Sébastien PRADES
05 49 91 97 43

3 200 veaux allaitants en moins en Vienne sur la campagne 2009

En avril, dans le précédent Synergie Elevage 86, nous dressions un premier constat alarmant sur les vêlages de l'hiver 2009 par rapport à 2008. La campagne 2009 terminée, on constate que les vêlages décalés au printemps ont été beaucoup plus importants. Cependant, cela ne compense pas le manque de veaux de l'hiver. Bilan, on note un déficit de 3 200 veaux pour notre seul département soit 7%.

La FCO est en majeure partie responsable de ce résultat. Ce déficit de veaux est très variable sur le terrain. Certains élevages ont un tiers de veaux en moins, d'autres n'ont pratiquement pas été pénalisés.

reproduction des génisses deux semaines plus tôt que les multipares. En effet, on constate toujours en moyenne un écart vêlage-vêlage supérieur de 10 jours entre le premier et le deuxième vêlage.



Evolution mensuelle du nombre de naissances en veaux allaitants y compris croisées (données EDEi 16 17 86)

Que faire pour recalibrer les vêlages ?

On ne peut pas se reposer sur un avancement des vêlages pour les vaches qui se sont décalées cette année. Le principal levier passera par le renouvellement. Cet effort se fera souvent sur quelques campagnes successives dans le but de maintenir un nombre de vêlages suffisant. L'arrivée en force des génisses vous permettra de réformer les vaches qui se sont décalées.

Vous pourrez ensuite au fil des campagnes, avancer votre période d'arrêt de la reproduction. A l'issue, les vaches vides seront réformées.

La réalisation d'échographies est un excellent moyen de détecter les vides le plus rapidement possible. Cela permet de gagner du temps dans la mise à la réforme et donc d'avancer des rentrées de trésorerie. A partir de 35 à 40 jours, les échographies permettent de détecter la gestation.

Hugues GEAY
05 49 36 33 62

Sébastien PRADES
05 49 91 97 43

Analyser ses fourrages pour maîtriser son coût alimentaire

Les charges alimentaires représentent 60% des charges opérationnelles. Une analyse fourragère, d'environ 30€, permet d'évaluer la qualité des fourrages à distribuer et donc les quantités de concentrés à ajouter pour équilibrer.

Vous pourrez ainsi être sûr d'atteindre les objectifs de croissances en maîtrisant le coût alimentaire.

La maîtrise des quantités de concentrés se répercute directement sur la trésorerie de l'exploitation.

Par exemple, le coût de la complémentation entre un bon foin et un foin moyen peut varier de 0,20 € à 0,30 €. Pour un même lot de 50 vaches allaitantes pendant 100 jours cette différence se chiffre entre 1 000 € et 1 500 €, pour simplement 30 € investi.

Pierre Antoine RAIMBOURG
Copavenir



Hiver 2009 : Constat alarmant pour les vêlages

Dans un premier temps, il faut conserver un nombre de broutardes plus important dès cet automne et ceux à venir. Une attention particulière doit être portée sur la mise à la reproduction des génisses. N'hésitez pas à commencer la mise à la

Acquérir un chiot : comment le choisir ?

Prendre possession d'un chien destiné au travail sur troupeau est un acte qui se décide et se réfléchit. Il est donc normal d'être exigeant sur le choix de son futur chien qui va vous accompagner une dizaine d'années.

Etant donné l'objectif, le travail du chien, il est nettement préférable de sélectionner une portée dont les parents sont connus sur ce critère. L'idéal est de demander à les voir travailler en conditions réelles, si cela est possible.

Une complicité

Un chiot s'acquiert en général vers l'âge de 2 mois (soit après le sevrage), afin de créer une bonne relation avec le maître. Une complicité pourra s'établir assez vite tout en respectant la hiérarchie « maître – chien ».

Dans une portée, orientez votre choix parmi ceux qui viennent spontanément vers vous :

- évitez le chiot timide ou peureux qui reste terré au fond du chenil
- éviter le chiot dominant. Pour le connaître, placez une gamelle avec des croquettes et observer celui qui s'impose.
- éviter un chiot élevé seul dans une portée (pas de notion de hiérarchie).
- mâle ou femelle : le sexe n'est pas déterminant pour le travail.

Le chiot doit être obligatoirement pucé (ou tatoué) et vacciné à la vente. Le déparasitage est aussi conseillé.

Choisir un nom court : 2 syllabes maximum (lettre de l'année 2009 : E)

LOF ou non ?

Quelle que soit la race choisie, il est préférable de choisir une origine travaillant sur troupeau, et de préférence un chien inscrit au Livre des Origines Françaises. Cette inscription assure une garantie à la fois sanitaire et d'origine, puisque les parents ne sont inscrits que si ils ont de bonnes aptitudes au travail (race Border Collie). N'oubliez pas : acheter un chiot, c'est un engagement minimum de 10 ans si tout va bien.

A savoir qu'il est plus facile d'utiliser 20% d'un bon chien que 100 % d'un chien limité en potentiel.

Il est vrai qu'il existe de nombreux chiens non inscrits dans les exploitations qui sont bons au travail. Cependant certains maîtres mettent en avant des origines même lointaines de champion pour la vente de leurs chiots. Le maintien et l'évolution des races passent par les organismes de sélection.

Si vous êtes à la recherche d'un chiot, n'hésitez pas à contacter le 06 30 25 11 83. Nous vous mettrons en relation avec les détenteurs de portées disponibles dont nous avons connaissance régulièrement.

Annie SOUCHAUD
06 30 25 11 83



Choisir celui qui sera le compagnon de travail pour une dizaine d'année

Chien de troupeau : attention aux dangers !

Trop nombreux sont les chiens de troupeau morts chaque année pour cause accidentelle dans les exploitations. Ceci est d'autant plus vexant quand il s'agit de chiens en pleine force de l'âge et parfaitement opérationnels. Afin d'éviter de se trouver démunis de cet allié indispensable, il est nécessaire de prendre quelques précautions face à 2 risques majeurs : les accidents de circulation et les empoisonnements. Les chiens en liberté sont bien sûr les premiers concernés car ils peuvent prendre des mauvaises habitudes comme courir après les véhicules, ou s'endormir à l'ombre d'une roue. L'inattention du conducteur est alors fatale.

Ils existent de nombreux produits dangereux sur les exploitations qui peuvent créer des empoisonnements s'ils sont consommés par les chiens. Certains d'entre eux d'une appétence reconnue, occasionnent chaque année des mortalités :

- le produit anti-limaces et les raticides
- les éponges vaginales brebis ou chèvres fraîchement retirées. Elles occasionnent, si elles sont consommées, une obturation de l'intestin, obligeant la section de celui-ci par voie chirurgicale. Si trop d'éponges sont engagées dans l'intestin, l'animal est perdu.

Afin de préserver votre chien de troupeau de ces risques, il est conseillé de prendre certaines précautions :

- stocker les produits dangereux dans un endroit inaccessible aux animaux. Lors de l'utilisation de ces produits, laisser le

chien au chenil ou à l'attache.

- ne pas laisser à la portée de vue du chien les éponges retirées des brebis ou chèvres. Les mettre aussitôt dans une poubelle hermétique.

Si par mégarde, votre chien a consommé un de ces produits, prenez tout de suite contact avec votre vétérinaire pour le sauver (antidote, vomissements).

Le maître doit toujours savoir où se trouve son chien, pour sa propre tranquillité et celle de celui-ci. S'il est dans l'incapacité de le surveiller, l'attache ou la mise au chenil est de rigueur.

Annie SOUCHAUD
06 30 25 11 83



Le rôle du maître est de protéger son chien contre les risques éventuels.

Avortements : déclaration obligatoire !

En application des mesures de Police sanitaire et dans le cadre de la surveillance Brucellose, la déclaration d'avortement est obligatoire.

Si une brebis avorte, vous devez contacter votre vétérinaire pour réaliser un prélèvement pour une recherche brucellose et éventuellement pour effectuer des analyses complémentaires.

La visite vétérinaire ainsi que l'analyse Brucellose sont prises en charge à 100 % par l'Etat.

Afin de vous inciter à effectuer des recherches complémentaires (sérologie ou PCR), le GDS accompagne financièrement ces analyses à hauteur de 76 € par élevage et par an..

Liliane PRUNIER
05 49 44 61 91

Gale Ovine

Nous vous rappelons que dans le cadre de l'Arrêté Préfectoral du 30 Avril 2008, tous les éleveurs ovins de l'arrondissement de Montmorillon doivent impérativement effectuer un traitement contre la gale sur leurs animaux entre le 01 Août et le 30 Septembre 2009. Merci de nous retourner au GDS, avant le 15 octobre 2009, la fiche de renseignements accompagnée de l'ordonnance.

GDS
05 49 44 02 73



A quel prix me revient mon lait ?

C'est la question que se posent de nombreux éleveurs laitiers, sans pouvoir facilement y répondre. Au cours de l'année dernière, l'Institut de l'Élevage a mis au point une méthode de calcul de coût de production adaptée aux élevages laitiers avec d'autres productions (viande bovine et / ou céréales).

A quel prix vendre son lait ?

La Chambre d'Agriculture propose une formation sur les coûts de production du lait. La durée est de 2 jours en Novembre / Décembre. Chaque éleveur présent pourra calculer ses coûts de production et son prix de revient à partir de ses données comptables. Il y aura également des échanges entre éleveurs, pour comparer les niveaux de charge, mais également des comparaisons avec les données issues du Réseau Bovins Lait et d'autres pays du monde. Cette formation est gratuite pour les éleveurs, car complètement prise en charge par le VIVEA et le FSE.

Arnaud MOUILLET
05 49 36 33 63

Le pilotage technico-économique, une priorité

Dans un contexte laitier en perpétuelle évolution, l'analyse technico-économique de l'atelier lait, au sein d'une exploitation, est indispensable pour progresser et assurer un pilotage réactif. Plusieurs outils sont disponibles.

En appui individuel, au travers de tableaux de bord papier, d'analyse marge brute ou de coût de production, d'approche globale (prise en compte des dimensions économiques, sociales, humaines...) ou d'accompagnement de projet. Les approches sont adaptables aux besoins spécifiques de chaque entreprise, qu'elles soient en recherche d'optimisation ou de modification de système.

En démarche de groupe, ces travaux permettent de mutualiser les résultats et de partager les expériences positives.

Quel que soit l'outil, l'objectif est d'identifier rapidement les pistes d'amélioration pour répondre aux exigences de marché.

Jeanne Marie LEBLOND
06 27 73 05 45

Les résultats présentés ci-dessous sont issus des comptas 2008 de 12 exploitations du réseau bovin lait de la Vienne (en moyenne : 138 ha de SAU, 70 ha de SCOP, 690 000 litres et 3,3 UMO).

Les charges opérationnelles représentent plus d'un tiers des charges totales

Le graphique ci-joint détaille les divers postes de charges des ateliers laitiers du Réseau Bovins Lait de la Vienne.

En moyenne, le total des charges représente 400 € pour 1000 litres de lait, en revanche, on observe de très fortes disparités : de 285 à 460 €/1000 litres.

- La mécanisation et les bâtiments (y compris amortissements) représentent 1/4 du total des charges.

- La rémunération des associés (au prorata du travail) à 1,5 SMIC et des capitaux propres (3%) représente 20 % des charges.

- Les aliments achetés sont en troisième position avec 19% du total des charges. Il s'agit donc bien d'un poste à surveiller de près et facile à faire évoluer. D'autant que sur cette dernière campagne comptable, il a augmenté de 10 €/1000 litres : les éleveurs du réseau ont cherché à faire plus de lait en distribuant plus de concentrés.

L'effet dimension joue peu sur le coût de production

Contrairement à une idée répandue de dilution des charges liée à la taille de l'exploitation, cela a peu d'impact sur le coût de production. Il y a autant d'exploitations de taille importante de chaque côté de la moyenne.

Un aspect joue cependant, c'est la rémunération des associés. Ainsi, plus l'intensification est élevée par travailleur (quota/UMO) et moins la rémunération de la

main d'œuvre a d'impact sur le coût de production (/1000 litres de lait).

Le prix de revient est élevé, mais également très variable

Le prix de revient est la différence entre le coût de production et les produits autres que le lait (viande, primes couplées maïs ensilage, vente de fourrages et primes découplées affectées à l'atelier lait).

En appliquant ce calcul, les 12 exploitations du réseau ont un prix de revient moyen de 321 €/1000 litres de lait (rémunération des associés et des capitaux propres comprise).

En revanche, les disparités sont énormes, puisque le prix de revient sur la campagne comptable 2008 va de 213 à 353 €/1000 litres de lait. La date de clôture comptable (septembre, décembre ou mars 2009) n'ayant pas ou peu d'incidence sur le prix de revient du lait.

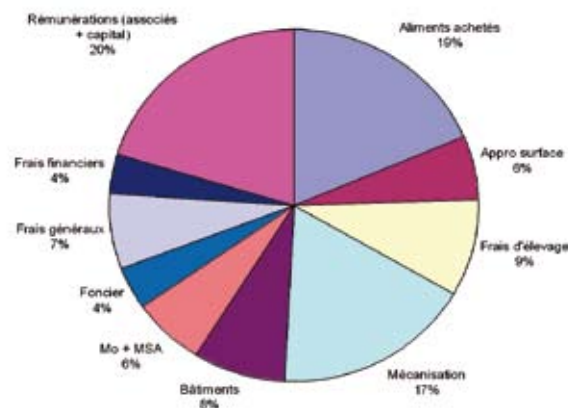
Comment calculer chez soi son prix de revient ?

Cette méthode a été dans un premier temps testée sur les exploitations des réseaux bovins lait et elle sera prochainement mise en ligne sur internet. Ainsi chaque éleveur laitier pourra faire ses calculs et savoir où il en est.

En attendant, une formation sur ce sujet vous est proposée, en novembre / décembre où vous pourrez calculer vous-même, d'après vos chiffres, les divers coûts de production sur votre atelier lait et également votre prix de revient.

Arnaud MOUILLET
05 49 36 33 63

Répartition des charges opérationnelles de 12 exploitations du réseau bovin lait en Vienne



Les protéagineux en alimentation caprine

Les protéagineux, cultivés sur l'exploitation, sont mis en avant pour atteindre une certaine autonomie alimentaire. D'autres arguments peuvent jouer en leur faveur même si certaines contraintes demeurent.

Le prix bas payés aux producteurs et les faibles rendements des dernières années expliquent la faible surface consacrée aux légumineuses à graines

Le lupin ne peut être cultivé que sur des sols acides. La féverole, pour sa part, s'accommode très bien des sols argilo-calcaires. La forte variabilité des rendements est souvent liée au stress climatique subi pendant la floraison. Il est important de plus, de maîtriser les ravageurs et les mauvaises herbes. Enfin, la récolte est souvent un frein à la culture du pois.

Des avantages nutritifs réels.

Ces graines ont une valeur énergétique comparable à celle des céréales. La féverole et le pois ont une teneur élevée en amidon (respectivement 38 et 45 %).

La graine de lupin, beaucoup moins riche en amidon, apporte une grande partie de l'énergie sous forme de lipides ce qui est un avantage dans l'alimentation des ruminants (limite des risques d'acidose dans le rumen). Leur valeur azotée est intermédiaire entre céréales et tourteau de soja, avec un avantage au lupin qui contient 36% de MAT contre 24% pour le pois et 29% pour la féverole.

Quelques équivalences

0.20 kg de tourteau de soja+ 0.80 kg de céréales
=
1.0 kg de pois ou féveroles

0.35 kg de tourteau de soja + 0,65 kg de céréales
=
1.0 kg de lupin

Pour les caprins, le pois et la féverole doivent être distribués en graine entière, cela permet de limiter la dégradation de l'amidon et des protéines dans le rumen.

Il faut prendre quelques précautions lors de leur intégration dans les rations en assurant une transition d'au moins 2 à 3 semaines. Les quantités maximales conseillées vont jusqu'à 1.5 kg pour le pois

et 1.0 kg pour le lupin, en fractionnant par repas de 0.3 kg.

Autres avantages

Sur le plan économique, le gain n'est donc pas net mais les avantages de ces cultures sont autres.

Leur contribution favorable pour la fixation de l'azote et la fertilité des sols est reconnue avec une nette amélioration de la marge brute du blé qui suit le pois.

Elles permettent aussi une moins forte dépendance face au prix du tourteau de soja et un meilleur contrôle de la qualité de l'alimentation face au problème du soja génétiquement modifié. Enfin, les nouvelles aides couplées dans le cadre du bilan de santé de la PAC estimées à 150 €/ha en 2010 se cumulant aux 55,57 €/ha déjà existants pourraient aider à relancer ces cultures.

Nathalie GALLIARD
06-34-52-71-20



La graine de lupin apporte de l'énergie sous forme de lipides

Les Mycoplasmes : la maladie

Les mycoplasmes sont des maladies infectieuses et contagieuses dont les conséquences sont parfois graves en élevage. Elles sont provoquées par une bactérie (un mycoplasme) dont il existe plusieurs espèces. Les infections par les mycoplasmes ont souvent une évolution lente, mais progressivement sévère (l'incubation peut durer de quelques jours à plusieurs semaines).

Le plus souvent, on observera sur les animaux malades des symptômes mammaires, articulaires, oculaires et pulmonaires.

Bien que les incidences économiques soient parfois graves dans les élevages, il convient de préciser que cette maladie ne présente aucun danger pour la santé humaine car elle est non transmissible à l'homme.

Liliane PRUNIER
05 49 44 61 91

Mycoplasme : plan de prévention

Le GDS a réalisé et financé un sondage mycoplasme sur le «lait de tank» des troupeaux caprins de la Vienne.

Le résultat de votre analyse vous a été communiqué par courrier le 17 juillet 2009.

Le GDS envisage de poursuivre son action par un plan de prévention et des analyses de suivi.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter le GDS.

Liliane PRUNIER
05 49 44 61 91

Formation «éleveur infirmier» en élevage caprin

Les formations «Eleveur Infirmier» sont organisées conjointement par le GDS avec le GTV.

2 formations sont prévues, une en octobre et l'autre en novembre 2009. De nouvelles formations auront lieu en 2010.

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître auprès du GDS.

Liliane PRUNIER
05 49 44 61 91

**Formation «éleveur infirmier»
en élevage laitier**

Une nouvelle formation «éleveur infirmier» en élevage laitier doit avoir lieu fin octobre 2009. Elle vise à approfondir l'observation d'un animal malade (gestes de bases et actions à mettre en place après l'examen) et raisonner l'utilisation du médicament vétérinaire. Cette formation est animée et organisée par le GDS et l'intervenant principal lors de cette formation est un vétérinaire. Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître auprès du GDS.

Liliane PRUNIER
05 49 44 61 91

**Le diagnostic énergétique des
exploitations agricoles**

Le Plan de Performances Energétiques (PPE) est la traduction de l'objectif du Grenelle de l'Environnement «d'accroître la maîtrise énergétique afin d'atteindre un taux de 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013».

Le PPE associe un volet diagnostic pour évaluer l'efficacité de l'exploitation et, au besoin, un volet investissement pour mettre en œuvre des améliorations. Le diagnostic est un préalable aux investissements ciblés en économie d'énergie et en production d'énergies renouvelables comme le récupérateur de chaleur sur tank à lait et le chauffe-eau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire, le pré refroidisseur de lait, les panneaux photovoltaïques... Copavenir est en cours d'habilitation pour la réalisation de diagnostics énergétiques. Contactez nous !

Stéphane BRISSON
06 89 46 21 66

Chambre d'Agriculture de la Vienne
Bovins - Ovins Croissance
B.P. 50001 - 86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
Tél. 05 49 44 74 74 - Fax. 05 49 44 74 45
Site internet : www.vienne.chambagri.fr

COPAVERNIR - GDS
2139 route de Chauvigny
86550 MIGNALOUX-BEAUVOIR
Tél. 05 49 44 24 54 - Fax : 05 49 01 91 01

Directeur de la publication :
François PHILIPPE - Chambre d'Agriculture
Rédacteur en chef :
Pascal LE DUC - COPAVERNIR, GDS

Composition & Impression :
Chambre d'Agriculture vienne
3 n° par an
n° ISSN : 1777-070X
DEPOT LEGAL : Septembre 2009

Commission Qualité du Lait : rôle et Fonctionnement

Cette commission existe maintenant depuis plus de 10 ans. Elle a pour rôle de se prononcer sur les dossiers des éleveurs qui sont « hors normes » en cellules afin qu'ils se sortent de cette situation. Elle se réunit 2 fois dans l'année au GDS, en janvier et juillet.

Un élevage est hors normes en cellules lorsque ses résultats sont > à 400 000 cellules en moyenne sur 2 semestres consécutifs.

Pour les élevages dans cette situation, leur dossier est présenté devant la commission départementale qualité du lait qui se compose de la DDSV 86, des représentants vétérinaires du GTV, des laiteries, de COPAVERNIR, de la Chambre d'Agriculture 86, de la DDAF 86, du GPLV-CRIEL, du LILCO, l'ADASEA, les syndicats et du GDS.

Le GDS est chargé d'animer cette commission et prépare l'historique de chaque élevage pour que les membres de la commission statuent sur le type de courrier à envoyer par le CRIEL à chacun des éleveurs :

Lettre 0 : Courrier demandant à l'éleveur de signer un contrat ou de se désengager de la production laitière.

Lettre 1 : Courrier signifiant un avertissement au producteur et précisant que la commission départementale suit son dossier

Lettre 2 : Courrier demandant au producteur de s'engager dans un audit pour explorer les pistes d'amélioration dans l'élevage (audit payant : 380 €)

Lettre 3 : Courrier signifiant l'arrêt de collecte du producteur

Lettre 4 : Courrier précisant que dans le cadre de l'audit réalisé, le CRIEL suit le dossier et attend des améliorations dans les mois qui suivent avant de prononcer l'arrêt de collecte.

Lettre d'Alerte : Courrier signifiant qu'il est trop souvent « Hors Normes », une proposition de rencontre est faite à l'éleveur pour lui venir en aide et trouver des solutions. Présence de l'éleveur indispensable sinon arrêt de collecte.

Lettre particulière : Courrier tenant compte des améliorations et des différents

éléments transmis à la commission pour améliorer la situation.

Depuis janvier 2008 la réglementation s'est durcit pour les élevages trop souvent « hors normes » avec des résultats > 400 000 cellules 4 semestres sur 6.

Une commission de conciliation a été créée, elle a pour rôle de venir en aide et de trouver des solutions avec l'éleveur, pour remédier à la situation délicate qu'il traverse.

Cette commission se réunit également 2 fois par an, en février et en septembre.

Ces commissions sont de l'intérêt de l'éleveur et en aucun cas dans le but de donner des sanctions mais plutôt d'aider les éleveurs à améliorer la situation cellulaire de leur troupeau.

Liliane PRUNIER
05 49 44 61 91

**Composition de la Commission
de conciliation**

- CER
- Copavenir
- ADASEA
- Les syndicats
- Chambre d'Agriculture
- CRIEL
- MSA
- DDAF
- DDSV



*Rôle des Commissions :
améliorer la situation cellulaire des
troupeaux*

Bulletin réalisé par Synergie Elevage

